

"Il y a un lien prouvé entre champs électro-magnétiques, cancers et leucémies"

Entretien avec le Dominique Belpomme, professeur de cancérologie, qui s'est penché sur l'électro-sensibilité

Dominique Belpomme est professeur de cancérologie Université Paris-Descartes et président de l'ARTAC, Association pour la recherche thérapeutique anti-cancéreuse.

Pourquoi un cancérologue s'intéresse-t-il aux problèmes de l'électro-sensibilité et aux champs électro-magnétiques ?

Parce qu'il y a un lien prouvé entre champs électro-magnétiques, cancers et leucémies. C'est après des premiers travaux pionniers que nous avons effectués avec des collègues suédois que nous nous sommes aperçus qu'il y a aussi un lien important avec les maladies neuro-dégénératives, et notamment la maladie d'Alzheimer. Le risque de maladie d'Alzheimer, qui peut survenir chez des sujets jeunes, dès l'âge de 45 ans, est d'ailleurs beaucoup plus important que le risque de cancer.



Le professeur Dominique Belpomme

Cela touche beaucoup de monde ?

Depuis l'an dernier, je fais deux consultations hebdomadaires de médecine environnementale et vois entre 10 et 20 nouveaux malades par semaine. Et il y a de plus en plus de parents qui viennent me voir pour leurs enfants qui ont des maux de tête, des troubles de la mémoire, de la concentration ou du langage, avec des problèmes de dyslexie.

C'est un enjeu majeur de santé publique. Il y a en effet toute une pathologie neuro-dégénérative probablement liée à l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique par les ondes électro-magnétiques et/ou les produits chimiques. Ces troubles peuvent être mineurs, comme des maux de têtes, ou beaucoup plus graves comme un début de maladie d'Alzheimer.

Que faites vous pour vos patients ?

En nous basant sur une série de plus de 400 malades venus me consulter, nous avons pu mettre au point un test de diagnostic, qui repose essentiellement sur un échodoppler cérébral pulsé et sur des tests sanguins. Ceux-ci permettent de mettre en évidence une augmentation de certaines protéines de stress, qui traduisent, l'existence d'une souffrance cérébrale.

Il s'agit de vrais malades. Je peux donc certifier qu'ils souffrent d'un syndrome d'intolérance aux champs électro-magnétiques (SICEM). Par ailleurs, nous avons mis au point un traitement qui permet de faire régresser les symptômes,

En quoi cela consiste-t-il ?

La base du traitement repose sur trois éléments. D'abord fermer la barrière électro-encéphalique. Nous utilisons pour cela un ou plusieurs antagonistes des récepteurs à l'histamine. Ensuite, stimuler la régénération des astrocytes (les cellules cérébrales) qui ont été détruites par les champs électromagnétiques. Nous administrons pour cela des tonifiants du système nerveux. Enfin, nous initions une étude testant l'effet des anti-oxydants.

Nous obtenons des résultats intéressants, mais cela ne permet pas d'éviter une rechute potentielle. D'où la nécessité d'adjoindre à ce traitement des mesures de protection vis-à-vis des champs électro-magnétiques.

Cela implique la création de zones blanches, notamment dans les établissements publics et dans les transports en commun. Il faut faire comme pour le tabagisme : interdire le wifi dans certaines zones, comme les bibliothèques. Il faut également interdire l'installation d'antennes-relais près des crèches et des écoles. Il y a des mesures de protection urgentes à prendre, mais qui ne sont malheureusement pas encore appliquées.

Comment réagissent les pouvoirs publics ?

Les mesures concrètes ne sont pas encore au rendez-vous. Mais je ne désespère pas que le ministère de la Santé prenne le taureau par les cornes. De toute façon, il y sera obligé étant donné le nombre croissant de nos concitoyens qui se plaignent des champs électromagnétiques. Le plus tôt évidemment sera le mieux. Mon discours va, il est vrai, à l'encontre des intérêts financiers et économiques, mais on ne peut supprimer les malades pour faire plaisir aux autorités publiques et politiques du pays..

C'est au nom du serment d'Hippocrate que je monte au créneau, car il existe un enjeu majeur de santé publique. Des études montrent que 10 à 50% de la population pourrait être atteinte par une intolérance aux champs électro-magnétiques dans les 25 à 50 ans qui viennent. Il faudra un jour payer la facture si nous ne prenons pas les mesures de précaution et de prévention qui s'imposent dès maintenant.

Vos alertes trouvent-elles un écho dans le corps médical ?

Il y a beaucoup de médecins qui ne connaissent pas encore cette pathologie. et donc qui dénie l'évidence. Mais un nombre croissant comprend qu'il se passe quelque chose, et m'adresse des malades. C'est sur eux qu'il faut s'appuyer et c'est pour cela que j'organise, en avril 2011, le 3e colloque de l'appel de Paris à la maison de l'Unesco, qui sera suivi d'un cours intensif pour former les professionnels aux pathologies environnementales.

L'ARTAC a besoin de vos dons : www.artac.info

[Alexandre Zalewski](mailto:Alexandre.Zalewski@Metrofrance.com) Metrofrance.com

[Metro reportage \[click\]](#)

